

### 1. CALENDRIER

• Lundi	20 septembre	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
• Mardi	04 octobre	14h00	clôture des inscriptions 16h00 consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
• Jeudi	06 octobre	16h00	consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
• Vendredi	14 octobre	10h00	réunion d'information obligatoire

### 2. ÉPREUVES

<b>SÉNIOR FEMME – distance de course : 6 km</b>	<b>J18 FEMME – distance de course : 6 km</b>
1 SF4x+ 4 rameuses avec barreur en couple	9 J18F4x+ 4 rameuses avec barreur en couple
2 SF4+ 4 rameuses avec barreur en pointe	<b>J18 HOMME – distance de course : 6 km</b>
3 SF2x 2 rameuses en couple	10 J18H4x+ 4 rameurs avec barreur en couple
4 SF1x 1 rameuse en couple	<b>J18 MIXTE – distance de course : 6 km</b>
<b>SÉNIOR HOMME – distance de course : 6 km</b>	11 J18M4x+ 4 avec barreur mixte (2 hommes et 2 femmes)
5 SH4x+ 4 rameurs avec barreur en couple	
6 SH4+ 4 rameurs avec barreur en pointe	
7 SH2x 2 rameurs en couple	
8 SH1x 1 rameur en couple	

### 3. REMARQUES

#### Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour pouvoir s'engager et participer aux épreuves des Championnats de France, les rameurs et les barreurs doivent :

- Soit avoir couru à une régates qualificantes 2016 s'ils ont participé aux Championnats de France d'aviron de mer 2015;
- Soit avoir couru à deux régates qualificantes 2016 s'ils n'ont pas participé aux Championnat de France d'aviron de mer 2015.

Seuls les rameurs et les barreurs participants aux régates qualificantes pourront recevoir la qualification mer et apporter des points au classement mer des clubs.

Aucune limitation ou quota d'engagement aux Championnats de France d'aviron de mer n'est imposé.

Un challenge master est attribué à la première équipe en SH4x+, SH4+, SH2x, SH1x, SF4x+, SF4+, SF2x et SF1x dont tous les rameurs ont 40 ans ou plus dans l'année en cours.

#### Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer et porter visible leur n° d'identification national.

#### Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification national des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'Intranet fédéral.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation. En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

### 5. CHAMPIONNATS DU MONDE D'AVIRON DE MER DES CLUBS FISA – 21 AU 23 OCTOBRE 2016 – MONACO

La date du championnat FISA ne permettant pas une hiérarchisation préalable des équipages français lors du Championnat de France d'aviron de mer, les engagements aux Championnats d'aviron de mer des clubs FISA à Monaco seront libres.

### 6. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Sporting Club Aviron de Menton – Tél. 06 74 83 13 38 – scam.aviron06@yahoo.fr

Informations sur le site : [www.championnat-france-aviron-mer-2016.fr](http://www.championnat-france-aviron-mer-2016.fr)

Il prend en compte des points de classement, de participation et de vie de club, suivant les modalités définies ci-dessous :

## Points de classement aux Championnats de France d'aviron de mer

Place	Points attribués		
	Solo	Double	Quatre
1	22	44	88
2	20	40	80
3	18	36	72
4	16	32	64
5	14	28	56
6	12	24	48
7	11	22	44
8	10	20	40
9	9	18	36
10	8	16	32
11	7	14	28
12	6	12	24
13	5	10	20
14	4	8	16
15	3	6	12
16 à 25	2	4	8
26 à n	1	2	4

## Points de participation aux régates qualifiantes mer

Ces points sont attribués aux clubs pour chaque compétiteur participant à une régates qualifiante mer selon le barème ci-dessous.

Ils ne sont attribués qu'aux clubs ayant participé au moins à 3 régates qualifiantes mer dans l'année.

Pour pouvoir apporter des points de participation, la régates qualifiante mer doit avoir inscrit à son programme une épreuve J16 homme et femme.

Seuls les 3 meilleurs totaux de participation sont pris en compte, plafonnés à 150 points par régates soit un maximum de 450 points par club sur l'année.

Points de participation	
Solo sénior	2,5
Double sénior	2,5
Quatre sénior	2,5
Solo J18 et J16	5
Double J18 et J16	5
Quatre J18 et J16	5

## Points de vie de club

Ces points sont attribués aux clubs ayant participé au moins à 3 régates qualifiantes mer selon le barème ci-dessous :

### Points de formation :

- 45 points pour un club avec le label 3\*\*\*;
- 30 points pour un club avec le label 2\*\*;
- 15 points pour un club avec le label 1\*.

### Points d'organisateur :

- 30 points pour les clubs qui organisent des régates, randonnées ou raids. (Championnats de France mer ou rivière, Régates qualifiantes mer, randonnées et Épreuves de longue distance labellisées par la FFA, plus toutes les régates mer ou rivière inscrites au calendrier utilisant la procédure d'engagement sur le site intranet de la FFA)

### Points d'arbitrage :

- 10 points par arbitre possédant le certificat mer.